

La Mairie



organise

CONCOURS

DES

Illuminations

DE

Noël

INSCRIPTIONS DU 17 NOV. AU 5 DÉC. 2025

3 CATÉGORIES

**Maisons et jardins - Fenêtres et Balcons
Commerces de proximité**



Inscrivez-vous !

**+ D'INFOS SUR
marseille1112.fr**



RÈGLEMENT DU CONCOURS DES ILLUMINATIONS

CONCOURS DES ILLUMINATIONS **organisé par la MAIRIE**
DES 11^{ème} & 12^{ème} ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE

ARTICLE 1

Ce concours est ouvert aux personnes habitant dans les 11^{ème} et 12^{ème} Arrondissements de Marseille, à l'exception des élus, des membres du jury, des services municipaux et du personnel de la Mairie de Secteur. La participation est gratuite. Une seule inscription par foyer sera prise en compte.

Le concours comporte 3 catégories.

Les catégories :

- 1 - Maisons et jardins
- 2 - Fenêtres et balcons
- 3 - Commerces de proximité

ARTICLE 2

Les bulletins d'inscription sont disponibles : à l'accueil de la Mairie de Secteur, dans les CMA, les ACM, les Pôles Culturels du 6^{ème} Secteur et sur le site internet de la Mairie des 11&12.

ARTICLE 3

Le bulletin d'inscription doit comporter de manière lisible les nom et prénom du participant, l'adresse postale, l'adresse mail et le numéro de téléphone. Il est à renvoyer, avant le **5 décembre 2025** :

- Par mail : concours1112@marseille.fr
- Par courrier, à l'adresse : Mairie des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements - Bd Bouyala d'Arnaud - 13012 Marseille
- Par internet sur marseille1112.fr

ARTICLE 4

Le choix des lauréats de chaque catégorie sera effectué par un jury présidé par **Monsieur Sylvain SOUVESTRE** et constitué de plusieurs élus du secteur.

Les critères de notation sont les suivants : mise en scène, originalité, créations.

ARTICLE 5

Les résultats seront communiqués le jour de la cérémonie de remise des prix qui aura lieu le **vendredi 9 janvier 2026 à 18h** en Mairie de Secteur.

L'attribution des prix et des récompenses se fera sur la base des décisions du jury. Les décisions des jurys sont sans appel.

Le premier prix de chaque catégorie se verra décerner un «Panier de Noël». Tous les participants recevront un lot de consolation.

ARTICLE 6

Tous les participants au concours autorisent gratuitement la Mairie des 11^{ème} et 12^{ème} Arrondissements à exposer les photographies de leurs illuminations et à les utiliser ensuite sous forme de publications sur le thème de Noël. Ils autorisent également la diffusion de leur nom dans les supports de communication de la Mairie de Secteur.

Conformément à la loi « *informatique et libertés* » du 6 janvier 1978 modifiée, ils bénéficieront d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent et qu'ils pourront exercer en les adressant à Mairie des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements - Boulevard Bouyala d'Arnaud - 13012 Marseille.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Mairie des 11^{ème} & 12^{ème} Arrondissements sise Boulevard Bouyala d'Arnaud - 13012 Marseille, pour la gestion de ses activités et sa communication. Vos données seront conservées jusqu'à expiration des délais de prescription légaux.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : personnels dûment habilités de la Mairie des 11&12 de la Ville de Marseille, et ses sous-traitants.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

ARTICLE 7

La participation au concours vaut acceptation sans réserve du présent règlement.

La Mairie de Secteur ne saurait être tenue pour responsable si, en cas de force majeure, le concours devait être modifié ou annulé.

CONCOURS DES ILLUMINATIONS DE NOËL

BULLETIN DE PARTICIPATION

Nom* : Prénom* :

Adresse du candidat* :

Code Postal* : Téléphone* :

Email* : @

CATÉGORIE :

- ☐ Illuminations maisons et jardins
- ☐ Illuminations fenêtres et balcons
- ☐ Illuminations commerces de proximité

Accepte, sans réserve, le règlement du concours

Fait à Marseille le :

Signature :

** Tous les champs sont obligatoires. Tout bulletin incomplet sera considéré comme nul.*



Inscrivez-vous !

